

Monspeliensia

■ Monspeliensia. 1935.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisationcommerciale@bnf.fr.

MONTPELLIER EN 1852

La répression. — Les élections. — Le voyage du Prince-Président à Montpellier et dans le département de l'Hérault. — Le plébiscite et l'établissement de l'Empire ¹.

L'année 1852 est encore une année « politique » ; elle a vu l'établissement du nouveau régime fondé sur les principes qui avaient été imposés par le coup d'État du 2 décembre et sanctionnés par le plébiscite : le pouvoir personnel de Louis Napoléon, appuyé sur la confiance du peuple.

Selon l'esprit de ce régime, l'autorité, l'ordre et la prospérité doivent venir d'en haut. En conséquence, la Constitution nouvelle est promulguée par le Président de la République le 14 janvier 1852 ; elle est mise en vigueur le 28 mars, et de ce jour l'état de siège est supprimé. — En même temps sont publiés certains décrets politiques : celui qui exige des fonctionnaires le serment d'obéissance à la Constitution et de fidélité au Président ; celui qui soumet les journaux aux rigueurs de l'autorisation préalable, du cautionnement élevé, du « communiqué » et de « l'avertissement », dont le troisième entraîne la suppression du journal. — Mais d'autres décrets attestent la sollicitude du pouvoir nouveau pour les intérêts

¹ Voir « Montpellier en 1851 » dans *Monspeliensia*, tome I^{er}, fascicule III (1933).

économiques et la reprise des affaires : tels le décret du 14 mars portant conversion de la rente 5 %, le décret du 18 mars créant le Crédit foncier, etc.

A l'homme « providentiel » qui assure au Peuple ces avantages, la confiance doit venir d'en bas. Elle se manifeste, au cours de l'année 1852, à la fin de l'hiver par l'élection du nouveau Corps législatif, au milieu de l'été par le renouvellement des assemblées départementales et communales.

Enfin, un voyage d'apparât, entrepris aux mois de septembre et d'octobre, conduit le Prince-Président parmi ses administrés, afin de lui permettre de recueillir à travers leurs acclamations, encourageant prélude à un nouveau plébiscite, la manifestation de leur désir de devenir les fidèles sujets de l'Empire rétabli.

Ce voyage amena Louis-Napoléon à Montpellier pendant la journée du 1^{er} octobre 1852. — Quel visage Montpellier put-il montrer ce jour-là au Prince-Président ?

On connaît le refrain qui s'y chantait, les années précédentes :

*L'an plantat
L'aubre de la libertat...*

La liberté était morte le 2 décembre 1851, peu de temps après que s'étaient flétris, ou qu'avaient été arrachés les arbres verdoyants qui en avaient été pendant un moment le symbole.

*Se mouris,
Es tant pis :
La barra toujours servis...*

En effet, la « trique » s'abattait rudement, aux derniers jours de 1851 et aux premiers mois de 1852, sur les épaules des républicains.

Mais il y avait au dernier vers de ce refrain une variante :

Ié mettren la flou de lys !...

Montpellier, ville légitimiste, avait donné au plébiscite du 20 décembre 1851 une majorité de *non*, et une majorité plus significative peut-être d'abstentions. Dans quelle mesure cette majorité de Montpelliérains hostiles ou défiants s'était-elle ralliée, ou résignée, au régime nouveau qui se présentait comme le défenseur de l'ordre social ?

Pour l'apprécier, il convient de décrire le « climat » politique de Montpellier en 1852, en racontant les quatre épisodes principaux de son histoire politique pendant cette année : la répression des mouvements insurrectionnels de décembre 1851 ; — les élections aux diverses assemblées représentatives ; — le voyage du Prince-Président à Montpellier et à travers le département de l'Hérault ; — enfin le plébiscite du 22 novembre et le rétablissement de l'Empire.

I

LA RÉPRESSION.

1. — Il y avait, au milieu du mois de décembre 1851, environ deux cents Montpelliérains enfermés à la prison du Palais comme détenus politiques. Cent soixante-quatorze avaient été arrêtés le 3 décembre à la manifestation de la salle du Manège ; les autres avaient été pris chez eux les jours suivants, dès la proclamation de l'état de siège. — Le samedi 20 décembre, à 4 heures et demie du matin, peu d'heures avant l'ouverture du vote pour le plébiscite, soixante d'entre eux furent conduits à la gare par une imposante escorte de gendarmes et de soldats, et transportés, sous la surveillance du Préfet, par train spécial à Sète, où on les interna au fort Saint-Pierre.

Cependant affluaient à la prison et à la Citadelle de Montpellier les « insurgés » que les colonnes mobiles avaient arrêtés à Pézenas, à Béziers, à Capestang, à Bédarieux... Les arrestations se poursuivirent, à Montpellier comme dans tout le département, pendant les mois de janvier et de février 1852, parmi ceux qui étaient soupçonnés d'appartenir aux sociétés secrètes.

2. — Le 29 janvier 1852, Persigny avait adressé aux préfets une circulaire, les autorisant à mettre immédiatement en liberté les détenus qui leur paraîtraient n'être que des « égarés ». Cette circulaire fut connue à Montpellier le soir du dimanche 1^{er} février, par le *Messageur du Midi* qui la publiait en tête

de son numéro portant la date du lendemain. L'émotion fut vive dans la ville ; la foule courait vers la prison ; mères, femmes et enfants des détenus attendaient de longues heures, dans la nuit, avec l'espoir de voir délivrés ceux qui leur étaient chers... Un arrêté préfectoral du 3 février prononça la libération de trente-trois détenus. Cet acte de clémence coïncidait avec l'ouverture des travaux des commissions militaires et de la commission mixte.

3. — Deux commissions militaires avaient été formées dans le département de l'Hérault, à Montpellier et à Béziers, pour juger les « insurgés » — on dira plus tard « les victimes » — du 2 décembre, et proposer les sanctions, que devait prononcer à leur égard la commission mixte. La commission militaire de Montpellier était présidée par le chef d'escadron Dillon, du 4^e hussards, ayant comme assesseurs les capitaines Sigmorte et Rambaud, du 3^e génie. Le colonel Dautheville, du 3^e génie, présidait, également à Montpellier, la « commission centralisatrice » de la Division militaire. — La commission mixte du département de l'Hérault, siégeant aussi à Montpellier, était formée du général de Rostolan, du préfet Durand-Saint-Amand et du premier Avocat Général Dufour, faisant fonction de Premier Président. Elle tint 31 séances, du 5 février au 10 avril 1852, et rendit 2.663 arrêts.

Les prévenus étaient répartis en dix catégories, pour chacune desquelles la proposition de la commission militaire était, après interrogatoire, — ou simple examen du dossier s'il s'agissait de contumax — présentée sur des fiches de couleurs différentes.

La première catégorie — fiches sur papier bleu — comprenait ceux qui devaient être « transportés à Cayenne ». La commission mixte prononça dix condamnations de cette nature.

Les « transportés en Algérie » formaient les deuxième et troisième catégories : celle des « plus coupables », ou « Algérie-plus », papier jaune ; il y en eut 798 ; — celle des « moins

coupables » ou « Algérie-moins », papier vert ; il y en eut 776. A ces deux catégories appartenait les principaux chefs républicains de la bourgeoisie montpelliéraine : Stanislas Digeon ; son fils Émile Digeon ; Ronzier-Joly père et fils ; Pierre Brive ; Oscar Gervais ; l'avoué Baume ; Louis Auriol ; Albert Castelnau ; Marcel Atger ; le journaliste Louis-Isidore Belin ; puis, beaucoup d'autres moins connus, mais considérés comme aussi dangereux : Frédéric Audibert, Louis Plantel, Napoléon-Alexandre Rossignol, J.-B. Dupy dit l'Abbé, Girardot, Alexandre Colrat, Massol, etc., etc.

Les 97 détenus de la quatrième catégorie furent renvoyés devant les Conseils de guerre, pour y répondre des insurrections de Pézenas, Béziers, Capestang et Bédarieux. Deux accusés de Béziers, condamnés à mort, furent exécutés le 13 août à Béziers, sur la place de la Citadelle. D'autres furent déportés à Cayenne, — parmi eux l'ancien maire de Béziers Casimir Péret.

Furent « expulsés du territoire français » 37 détenus de la cinquième catégorie, dont plusieurs Montpelliérains : Alphonse Coulondre, négociant ; Gustave Raymond, banquier ; les avocats J.-Paul Bourély, Dieudonné Anterrieu, Ferdinand Rouch ; le médecin Maurice Boyer ; Pierre Bouché-Doumenq, propriétaire ; Eugène Guiter, le dernier rédacteur du *Suffrage Universel* ; l'étudiant grec Petsilade Serandis ; etc.

Des neuf prévenus qui furent condamnés à l'« éloignement momentané » étaient les négociants montpelliérains Gustave Vidal-Naquet et Alexandre Rédier.

Il y eut 42 « internés » dans différentes villes : les étudiants J.-B. Cauvy et Émile Caisso à Morlaix ; le teneur de livres Adolphe Pons et le cordonnier Villaret à Vannes ; l'avocat Eugène Lisbonne et l'huissier J.-B. Crouzat à Luçon ; etc.

Quinze détenus furent, pour délits de droit commun, renvoyés devant la police correctionnelle.

Enfin 879 furent déclarés libres, dont 327 demeuraient sous la surveillance de la police.

D'autre part, et sans qu'ils aient comparu devant la com-

mission militaire, 116 détenus avaient été libérés « purement et simplement » par décision du général de Rostolan, et 244 par décision du Préfet.

4. — Dans la matinée du mardi 24 février, la nouvelle se répand dans Montpellier que l'avis à vapeur *le Dauphin*, commandé par le capitaine de frégate Durand-Saint-Amand, vient d'entrer dans le port de Sète, et qu'il embarquera le lendemain un premier convoi de déportés en Algérie. On court à la préfecture et à la prison : la nouvelle est confirmée. Les familles éplorées demandent à connaître les noms des partants. Ils ne furent communiqués qu'au cours de l'après-midi.

C'était le mardi-gras. La joie et l'animation étaient grandes dans la ville ; les « masquettes » se pressaient dans la Grand-Rue, ou accompagnaient en dansant les chars de la cavalcade vers le faubourg Boutonnet, pour y goûter, selon la tradition, de vin blanc doux et de craquantes oreillettes... « On s'est bien amusé hier à Montpellier ! écrivait, le lendemain, avec une triste ironie, Félix Danjou dans le *Messenger du Midi*. Quel enseignement pour les démocrates, s'ils savaient le comprendre, que cette indifférence et ces joies du populaire, en présence du coup qui les frappait ce jour-là même... »

Dans le rapport qu'il adressa au Préfet le mercredi 25 février, le commissaire central racontait ainsi le départ des déportés :

« Monsieur le Préfet, La nouvelle du départ des détenus politiques, qui s'était promptement répandue en ville, a produit hier une vive sensation dans le public, et le parti socialiste tout entier était dans la consternation.

« Après avoir reçu vos instructions, je me suis rendu dans la prison cellulaire pour notifier aux divers détenus l'ordre de leur départ pour l'Afrique. Il faut se hâter de dire [que] presque tous ont appris cette nouvelle avec calme et résignation. Mais je dois cependant vous signaler quelques inci-

dents, afin que vous puissiez apprécier la conduite de certains d'entre eux dans cette circonstance.

« Digeon fils, dont l'irritation a été toujours à son comble, m'a répondu d'un ton fier et insolent : « Nous sommes prêts à partir » ; et se tournant presque aussitôt vers une dame (sa sœur, je crois), il s'est écrié : « Pas de larmes, je ne veux pas des yeux rouges, il faut du courage. » Le père Digeon m'ayant ensuite demandé s'il leur serait permis de prendre quelques effets d'habillement, le fils a répliqué, toujours avec colère : « Non : nous ne voulons aucun acte d'humanité de la part de ces messieurs. »

« Oscar Gervais n'a prononcé aucune parole. Castelnau fils a été correct. Marcel Atger, Brive et Girardot se sont montrés affables. Baume, au contraire, a paru fort irrité, mais il n'a laissé échapper aucune plainte. Quant à Ronzier père et fils, ils ont presque versé des larmes.

« Dans l'après-midi, les parents et amis se sont empressés, après avoir visité les détenus, de faire transporter à l'embarcadère du chemin de fer les malles, paquets et autres objets de cette nature, de manière que presque tous ont emporté des effets de vestiaire et une certaine provision d'argent.

« Le soir, vers huit heures, les prisonniers de Lodève et d'Aniane sont arrivés sous bonne escorte et dans le plus grand ordre. Quelques rares curieux se sont bien portés sur leur passage en ville, mais la tranquillité la plus parfaite a constamment régné ; la nuit s'est ensuite passée dans le calme le plus absolu.

« Ce matin à quatre heures, un bataillon du génie est venu prendre position sur la place de la Croix de fer, et un escadron de cavalerie s'est porté sur le boulevard en face du télégraphe, pendant qu'un bataillon du 5^e léger se rendait à la prison cellulaire pour escorter les prisonniers. Soixante détenus ont été placés dans un carré formé par la troupe. Deux seulement, Oscar [Gervais] et Auriol, n'ont pas pu faire partie du convoi pour cause de maladie. Leur état de maladie a, du reste, été constaté par les rapports des médecins. Le transfert de la

prison à l'embarcadère s'est effectué dans le plus grand ordre, et je n'ai vu qu'une vingtaine de personnes inoffensives qui circulaient à cette heure dans les rues de la ville.

« A cinq heures, le convoi du chemin de fer est parti, sous l'escorte de quarante grenadiers du 35^e commandés par un capitaine et un lieutenant. Les troupes sont alors rentrées dans leurs quartiers, et la ville jouit toujours de la tranquillité la plus parfaite. »

L'avis *le Dauphin* leva l'ancre et partit pour l'Algérie au milieu de la journée.

Ce premier départ des déportés montpelliérains — bientôt suivi de plusieurs autres — avait eu lieu quatre jours avant l'ouverture du scrutin pour l'élection au Corps législatif.

II

LES ÉLECTIONS DE 1852.

I. — Elections au Corps législatif.

29 février - 1^{er} mars 1852.

1. — Selon l'esprit du nouveau régime, les élus du suffrage universel ne sont plus les représentants du peuple, chargés de faire les lois et de contrôler leur exécution, mais les collaborateurs du Prince-Président dans son œuvre législative. Il est donc naturel que le Prince-Président désigne au suffrage des citoyens les collaborateurs qu'il préfère. C'est pourquoi il les fait, dans chaque département et pour chaque circonscription électorale, rechercher et soutenir par les préfets. C'est ce qu'on a appelé « la candidature officielle ».

Durand-Saint-Amand, préfet de l'Hérault, a donc reçu, pour guider ses recherches et inspirer ses propositions, les directions du ministère de l'Intérieur. Morny, dans sa circulaire du 8 janvier 1852, lui dit : « Le gouvernement désire... des hommes entourés de l'estime publique, plus soucieux des intérêts du pays que des luttes et des passions des partis qui s'agitent sans profit pour sa prospérité, sympathiques aux souffrances des classes laborieuses et qui, par un bienfaisant usage de leur fortune, se sont acquis une influence et une considération méritées... Voyez... parmi les propriétaires et les grands industriels... » Persigny, le 20 janvier, précise ainsi

les intentions du gouvernement : « Quand un homme a fait fortune par le travail, l'industrie, l'agriculture, s'il s'est occupé d'améliorer le sort de ses ouvriers... il est préférable à ce qu'on est convenu d'appeler un homme politique : car il apportera dans la confection des lois un esprit pratique... »

2. — Si pénétré qu'il soit de la sagesse de ces conseils, Durand-Saint-Amand demeure embarrassé, car il connaît mal un département dans lequel il est à peine depuis six semaines. — Il n'est plus inquiet des républicains, qui sont « matés », grâce aux arrestations qui se continuent, au maintien de l'état de siège, et aux commissions militaires qui sont en plein travail. — Mais il craint les légitimistes, « ce parti redoutable » dont l'attitude au plébiscite l'a déçu. Il écrit à Persigny le 20 janvier : « La force numérique du parti légitimiste ne permet pas de douter qu'il soit le maître de l'élection, s'il veut s'entendre dans ce but... Si les légitimistes n'ont pas de candidats, le gouvernement fera aisément élire les siens... » Il faut donc trouver, écrit-il le 26 janvier, « des candidats non point légitimistes, mais auxquels ce parti ne soit point trop hostile... »

Cette opinion du Préfet est inspirée des conseils qu'il a eu le bon esprit de demander au journaliste modéré Félix Danjou. Il a aussi consulté ses sous-préfets. La réponse du nouveau sous-préfet de Béziers, Ducos, lui apporte encouragement et réconfort, à la fois par son optimisme confiant et par l'autorité que lui donne la qualité de son auteur, qui est le frère du ministre de la Marine. « Le Pouvoir, écrivait Ducos, a dans sa main le résultat de notre élection prochaine. La reconnaissance du parti de l'ordre, quelle que soit l'origine de ses éléments, est si grande, la peur inspirée des démagogues est telle, qu'on votera aveuglément de toutes parts pour les candidats que nous désignerons ou que nous appuierons... »

Le département de l'Hérault devait élire seulement trois députés, au lieu des huit qu'il avait envoyés aux précédentes

Assemblées. Un groupement très habile des cantons partagea la plaine riche et remuante entre les deux circonscriptions de Montpellier et de Béziers ; les arrondissements de Lodève et de Saint-Pons, avec les cantons montagneux des arrondissements de Montpellier et de Béziers, formèrent la troisième circonscription pour les électeurs plus paisibles des montagnes.

Dans la circonscription de Montpellier, où est « la principale force du parti légitimiste », il faut comme candidat « un légitimiste modéré ». Félix Danjou a proposé au choix du Préfet le vicomte de Bonald, « qui n'a de légitimiste que le nom ». — C'est le petit-fils de l'illustre philosophe et le neveu du cardinal-archevêque de Lyon. Propriétaire, « mêlé aux œuvres de charité » de Montpellier, « il appartient aux idées de M. de Montalembert... Sa candidature écarterait toute candidature légitimiste. » — Mais Victor de Bonald refuse l'honneur qui lui est offert : il est modeste ; ses charges de famille lui rendraient onéreux le séjour à Paris pour l'exercice d'un mandat qui est désormais gratuit.

Le Préfet crut se tirer d'embarras par une candidature militaire : celle du vicomte de Berthier, qui avait participé à la répression en décembre 1851 comme colonel du 35^e de ligne, et qui venait d'être promu sur place général de brigade. — Mais le gouvernement avait décidé que les fonctionnaires ne pourraient être candidats. Il fallait chercher ailleurs.

Durand-Saint-Amand s'adresse alors à Jules Pagézy. C'est un industriel et un grand propriétaire, président de la Chambre de Commerce de Montpellier, homme « d'une très grande distinction et qui serait appelé à rendre au département d'éminents services »... Pagézy est orléaniste, mais on espère obtenir son ralliement. « Toutefois, il serait possible que sa qualité de protestant élevât contre sa candidature des difficultés à peu près insurmontables... » — Ce fut l'avis de Pagézy, qui, ne croyant pas que son heure fût encore venue, déclina l'offre du Préfet.

Le candidat du gouvernement fut Louis Parmentier, maire

de Montpellier, propriétaire riche et considéré, légitimiste, mais qui « s'est toujours montré l'adversaire énergique de la Montagne blanche. Il représente la fraction modérée du parti, et ne rencontrera probablement aucune hostilité de la part de la fraction la plus ardente... » Parmentier avait accepté par dévouement, et malgré son état de maladie.

A Béziers, le sous-préfet Ducos avait proposé la candidature de son prédécesseur Collet-Meygret, actuellement sous-préfet de Saint-Etienne, à cause du prestige et de l'ascendant que lui avait valus sa résistance à l'insurrection du 4 décembre. Mais Collet-Meygret, fonctionnaire, ne pouvait être candidat. On allait choisir l'ancien maire de Bédarieux, Vernazobres-Lavit, légitimiste modéré. Mais le gouvernement imposa, directement, pour cette circonscription Roulleaux-Dugage, ancien préfet de l'Hérault de 1841 à 1847. — Ducos a bien du mal à faire accepter cette candidature « étrangère ». S'il est parvenu, non sans peine, à persuader Vernazobres-Lavit de s'abstenir, il ne peut empêcher l'ancien maire de Béziers Auguste Fabrégat de se présenter contre Roulleaux-Dugage. Il demeure confondu d'une telle insubordination. « L'esprit de cet arrondissement, écrit-il, est bien difficile à gouverner. Songez que les gens les plus considérables en sont à dire qu'un étranger n'est rien pour eux, parce qu'il n'a pas de vignes et qu'il ne fait pas de trois-six ! C'est pitié !! »

Pour la circonscription des montagnes, on avait d'abord pensé à l'illustre économiste Michel Chevalier, membre de l'Institut, limousin d'origine et parisien d'adoption, marié à Lodève avec la fille du riche industriel René Fournier. Mais Michel Chevalier venait d'être nommé conseiller d'État. A son défaut, Durand-Saint-Amand proposait Hercule Maistre, légitimiste modéré, grand industriel à Villeneuve près de Clermont, bien que Lodève s'opposât vivement à une candidature clermontaise. — Ici encore le gouvernement imposa de Paris son candidat : le baron Huc, banquier, de Montpellier, qui était l'ami du docteur Véron.

3. — Durand-Saint-Amand eut juste le temps de rayer le nom d'Hercule Maistre et de le remplacer par celui du baron Huc sur la minute de la proclamation qu'il rédigea le 16 février pour présenter les candidats officiels à ses administrés. En même temps que les noms des candidats, il avait reçu de Paris des ordres sévères : « Jusqu'à ce que la Constitution soit mise en vigueur, vous êtes armé de tous les pouvoirs que vous confèrent les décrets du 2 décembre. En conséquence, vous suspendrez et remplacerez tout fonctionnaire qui ferait obstacle à votre action. Faites surveiller et arrêter au besoin les agents électoraux qui répandraient de fausses nouvelles... Vous suspendrez tout journal qui attaquerait les candidats du gouvernement ou chercherait à tromper les électeurs sur les candidatures officielles... » D'autres ordres avaient prescrit de faire disparaître des monuments publics la devise : Liberté, Égalité, Fraternité, désormais subversive, et de faire arracher les derniers arbres de la liberté. — C'est ainsi que disparut, en janvier 1852, celui qui subsistait au faubourg de Celleneuve.

En même temps qu'il exécutait ces mesures de rigueur, le Préfet ouvrait tout grands, le mercredi de chaque semaine, les salons de Mme Durand-Saint-Amand à la société montpelliéraine ; il offrait un bal à l'occasion du carnaval ; et il avait la satisfaction d'y voir « des personnes d'opinions très diverses, et dont quelques-unes n'avaient pas paru à la Préfecture depuis plus de vingt ans... »

Pourtant il ne semblait pas que les électeurs fussent disposés à aller au vote avec entrain. Les juges de paix, officiellement chargés de les encourager, disaient leur déconvenue. Celui de Saint-Pons écrivait : « Les populations sont indifférentes... » Et celui de Frontignan : « Il y a apathie complète ; il y a plus à craindre d'abstentions que d'oppositions. » Et celui de Prades : « Les gens de la campagne disent tous qu'ils sont fatigués de voter. »

C'est sans doute pour secouer cette apathie des citoyens que l'on a organisé à Montpellier, à l'aube grise du 25 février,

mercredi des cendres, quatre jours avant l'ouverture du scrutin, ce départ matinal des déportés vers Sète, où ils sont, le jour même, embarqués pour l'Algérie ; — et au même moment, cette promenade à travers les campagnes des prisonniers de Bédarieux, que l'on conduit à Montpellier encadrés par les gendarmes et une compagnie du 3^e génie ; — et que, le 29 février, premier jour du vote, à Pézenas, le commissaire de police se fait livrer les bulletins au nom d'Auguste Fabrégat et les brûle publiquement...

A Montpellier, le commissaire central recueille des bruits singuliers : les « rouges » ont tenté de s'unir à « la Montagne blanche » pour susciter une candidature. Sur le refus des « blancs », ils parlent de voter pour le déporté Stanislas Digeon. Quant aux « blancs », il en est qui veulent voter pour Fernand de Ginestous ; mais la plupart se déclarent fidèles à la consigne d'abstention donnée par le comte de Chambord.

4. — Le vote eut lieu, par appel nominal et à bulletin secret, à la mairie de chaque commune — à Montpellier, dans onze sections — le 29 février et le 1^{er} mars. Ni Parmentier, retenu par la maladie, ni Roulleaux-Dugage, demeuré dans son lointain département de l'Orne, ne s'étaient montrés à leurs électeurs. Seul le baron Huc avait rapidement parcouru sa circonscription.

Le baron Huc fut élu par l'unanimité des 21.126 votants : mais la moitié des électeurs s'était abstenue.

Il y eut même proportion d'abstentions dans la circonscription de Béziers. Si Roulleaux-Dugage fut élu à la grande majorité des votants, il fut mis en minorité à Béziers, où il n'eut que 640 suffrages contre 1.650 qui furent accordés à Auguste Fabrégat.

Dans la circonscription de Montpellier, les abstentions atteignirent presque les deux tiers des électeurs inscrits, et dépassèrent les deux tiers dans la ville. Parmentier était élu par 12.701 voix, dont 2.994 à Montpellier. Mais 1640 bulletins

portaient le nom de Stanislas Digeon. Le Préfet les compta comme « voix inconstitutionnelles »¹.

Durand-Saint-Amand n'était pas satisfait. L'élection des candidats officiels, escomptée d'avance, était faite par une minorité d'électeurs. A ce trop grand nombre d'abstentions il attribuait deux causes, inégalement importantes : la croyance paysanne qu'il n'était plus besoin de voter, depuis que le plébiscite avait remis tous les pouvoirs au Président de la République, — mais surtout l'influence et l'action des légitimistes. Ne pouvant s'en prendre aux légitimistes ni aux paysans, il se vengea de sa déconvenue sur les fonctionnaires. Il exigea de tous les chefs de service la liste de leurs subordonnés qui n'avaient pas voté. « Le devoir de tout employé est de donner son concours absolu au gouvernement », leur écrivait-il. — On trouve sur ces listes dénonciatrices, à Montpellier, des conseillers municipaux : Léon de Rodez-Bénavent, Achille Kuhnholz, Gustave de Girard, le colonel Chivaud ; — des conseillers à la Cour d'appel : Pégat, Aragon, Junius Castelnau, Eugène Cavalier ; — des garde-champêtres ; — des employés d'octroi ; — le professeur d'anglais du Lycée, Drouet, « qui ne peut, écrit le Recteur, fournir aucune excuse ».

Pour comble de disgrâce, Parmentier, élu député le 1^{er} mars, mourut le 8 mars. La loi électorale donnait un délai de six mois pour pourvoir à son remplacement.

2. — Les élections municipales de Montpellier.

24-25 juillet 1852.

1. — La date du renouvellement des conseils municipaux devait être fixée dans chaque département par le préfet, entre le 24 juin et le 26 septembre. Durand-Saint-Amand choisit

¹ A Montpellier : Inscrits, 13.702. — Votants, 4.151. — Abstentions, 9.550. — Parmentier, 2.994. — Stanislas Digeon, 838. — Bulletins blancs ou nuls, 319.

le 5 septembre pour les élections municipales du département de l'Hérault, sauf dans la commune de Montpellier, pour laquelle furent désignés le samedi 24 et le dimanche 25 juillet, — avant le départ des propriétaires vers leurs vignes.

Le conseil municipal sortant était composé de trente-six légitimistes. Sous la ferme et intelligente direction du maire Parmentier et de ses trois adjoints, Prosper de Calvière, Maxime et Rey, ce conseil homogène avait paisiblement et sagement administré la ville pendant trois ans. — Mais au mois de mars 1852, la mort de Parmentier ouvre une crise municipale, que complique la situation politique générale. Prosper de Calvière, premier adjoint, qui avait fait fonction de maire pendant la maladie de Parmentier, avait manifesté le plus parfait loyalisme depuis le coup d'État. Mais au mois d'avril 1852, quand le serment d'obéissance à la Constitution et de fidélité au Président fut exigé de tous les fonctionnaires — parmi lesquels on comptait les maires, les adjoints et même les conseillers municipaux — il ne crut pas pouvoir, en conscience, prêter ce serment, et il donna sa démission d'adjoint. Maxime et Rey suivirent son exemple, et le conseil municipal, en recevant ces démissions, déclara « ne pouvoir que les approuver ».

Un décret du 15 avril choisit le nouveau maire de Montpellier hors du conseil municipal, comme le permettait l'article 57 de la Constitution. Ce fut Victor de Bonald, auquel un autre décret du 25 avril donna pour adjoints Isidore Anduze, Raymond Caizergues et Fernand Delacombe. — Le Préfet installa cette nouvelle municipalité le 19 mai avec toute la solennité possible. Les pompiers en armes assuraient le service d'honneur. Le général de Rostolan et son état-major, la Cour d'appel et le Tribunal, le Recteur et les trois Facultés étaient présents, ainsi que des délégations de toutes les administrations « se rattachant à un titre quelconque à la mairie de Montpellier » : Hospices, Musée Fabre, œuvres de la Miséricorde et du Prêt Gratuit, prisons, caisse d'épargne, école des beaux-arts, écoles communales des Frères, écoles

protestantes, police, etc. C'est devant cette assemblée imposante que le Préfet reçut le serment de Victor de Bonald et de ses adjoints.

2. — Cette nouvelle municipalité, imposée par le Pouvoir, et qui allait présider aux élections prochaines, fut assez mal accueillie par le conseil sortant. Loin d'entraîner, comme Durand-Saint-Amand l'avait espéré, le ralliement des légitimistes au « parti de l'ordre », ce choix provoqua plutôt ses réserves et son abstention, même son hostilité. Le 10 juin, Achille Kuhnholz adressait sa démission de conseiller municipal à Victor de Bonald, la motivant par la consigne récemment publiée du comte de Chambord : « la volonté d'un Prince pour lequel je ne cesserai jamais d'avoir le plus fidèle et le plus respectueux dévouement » ; et rappelant qu'il tenait son mandat « du suffrage *libre et spontané* de plus de trois mille électeurs ».

Pas plus que le choix de Victor de Bonald comme maire n'a rallié les légitimistes, les mesures de clémence prises en avril, lors du passage du colonel Espinasse, en faveur de certains condamnés des commissions mixtes n'ont rallié les républicains. De part et d'autre les passions sont de nouveau soulevées, et trois listes opposées sont en présence pour le scrutin des 24 et 25 juillet. Il y a une liste de trente-six légitimistes, pris en majorité dans le conseil sortant, et dont Victor de Bonald a été volontairement écarté. Il y a une liste de trente-six « démocrates », où sont rapprochés modérés et anciens « montagnards ». Il y a, enfin, une liste officielle, dite « de conciliation » ou « de fusion » ; elle a été établie par le Préfet, d'accord avec Victor de Bonald et Hoche Saint-Pierre, ancien maire de février 1848 ; elle comprend, avec Bonald et son adjoint Delacombe, les noms de 23 légitimistes sortants et de 11 « démocrates ».

Pour ne point se manifester par des affiches, des réunions et des discours, la propagande des partis, et aussi celle de l'administration, se poursuit, active et un peu fiévreuse. —

« Pas de fusion ! Tout rouge, ou tout blanc ! » disent les gens de la Montagne blanche. Mais le commissaire central Raynaud, qui a recueilli ce propos, « travaille » les femmes du peuple, assure que sa propagande a du succès : « La masse des légitimistes se dispose à voter pour la liste de fusion... Les insurgés légitimistes rentrent enfin dans le camp ; et grâce à la vigueur que j'ai déployée hier, les socialistes ne pourront imprimer leur liste : ce qui nous promet une bonne élection. »

3. — Mais il n'y eut pas d'élection le 25 juillet. Sur les 13.440 électeurs inscrits, 8.877 — soit les deux tiers — s'étaient abstenus, comme à la précédente élection législative. 4.563 seulement avaient voté, et aucun des candidats n'obtenait les 3.361 suffrages de la majorité absolue. Raymond Broussonnet, professeur à la Faculté de Médecine et ancien maire orléaniste, arrivait premier avec 3.359 suffrages; après lui venait Etienne Bérard, doyen de la Faculté de Médecine avec 3.325 voix ; tous deux étaient « démocrates » et candidats sur la liste de fusion.

Il fallait un deuxième tour de scrutin. D'après la loi, il aurait dû avoir lieu huit jours plus tard, le samedi 31 juillet et le dimanche 1^{er} août. Mais ces dates étaient déjà retenues pour les élections cantonales. Un arrêté du préfet fixa le ballottage municipal au jeudi 29 et au vendredi 30 juillet.

Il n'y eut pas de négociation. Les trois listes demeurèrent en présence. Bien qu'il y ait eu un plus grand nombre de votants, la masse des électeurs persista dans l'abstention. — Les deux premiers élus furent : Etienne Bérard avec 4.465 voix, et Raymond Broussonnet avec 4.355. Après eux, 21 légitimistes sortants obtenaient de 3.463 à 3.049 suffrages. Suivait le groupe compact de 13 démocrates modérés, dont le premier, Henri Marès, recueillait 3.025 voix, et le dernier, Pomier-Layrargues, 2.962.

Ce mince écart de 63 suffrages entre le premier et le dernier des élus démocrates était peut-être, après le grand nom-

bre des abstentions, le trait le plus marquant de ce scrutin. — Victor de Bonald écrivait au Préfet : « La liste démocratique a été portée avec un ensemble qui dénote une organisation sérieuse. Il serait inutile de se dissimuler que l'autorité a éprouvé un échec grave dans cette élection, et que la victoire est restée aux partis extrêmes. Cette élection est un malheur pour le camp de l'ordre. »

3.— Elections au Conseil général et au Conseil d'arrondissement

31 juillet-1^{er} août 1852.

Les instructions ministérielles ne prévoyaient pas de candidats officiels pour ces élections, « où il ne s'agit en général que d'intérêts administratifs ». Toutefois, pour le cas où le nom, la qualité, l'opinion des candidats donneraient à l'élection un caractère politique, elles prescrivaient au préfet d'intervenir, « pour tenir haut et ferme la direction de l'esprit public ». Or c'était là le cas de la plupart des cantons du département de l'Hérault, et particulièrement des trois cantons de Montpellier, dont la représentation était tout entière légitimiste. Durand-Saint-Amand fit donc publier par le *Messenger du Midi*, le 26 juillet, la liste des « candidats agréables à l'administration », qu'il opposait aux conseillers sortants. Il n'en présentait pas partout : certains sortants lui paraissaient « imbattables », tels Rodez-Bénavent à Ganges, du Lac dans le deuxième canton de Béziers, de Raynaud à la Salvetat. Il fit porter son effort sur Montpellier et ses environs immédiats, contre les personnalités les plus marquantes du parti légitimiste, et sur les cantons de Gignac et d'Aniane, où il voulait faire élire conseillers généraux les deux nouveaux députés, le baron Huc et Roulleaux-Dugage.

Les candidats du préfet furent élus presque partout dès le 1^{er} août. A Montpellier, si Rouch, candidat officiel, était élu conseiller d'arrondissement du 1^{er} canton, les autres candidats officiels, arrivant en tête, ne dépassaient les légitimistes que

de quelques voix et n'obtenaient pas la majorité absolue. La lutte se poursuivit, ardente et passionnée, en vue du second tour. Le vote des 7 et 8 août ne fut favorable que de justesse aux candidats de la préfecture. Pour le conseil d'arrondissement, Jules Poutingon et J. Armand remplaçaient Vincent et Dupin fils dans les 2^e et 3^e cantons de Montpellier. Pour le conseil général, Gabriel de Paul, Ernest de Brignac et Amédée Vernhette étaient remplacés, dans les trois cantons de Montpellier, respectivement par Ferdinand Glaize, Raymond Broussonnet et Hoche Saint-Pierre. Aux Matelles, Gustave de Girard était battu par Camille Cambon ; à Castries, Jules Pagézy succédait à Gaston Durand de Fontmagne. — Comme aux élections municipales et législatives, près des deux tiers des électeurs s'étaient abstenus au premier tour, plus de la moitié au scrutin de ballottage. Le succès du Préfet était incontestable, mais il n'était pas décisif.

Michel Chevalier, élu par le canton de Lunas, fut nommé par décret président du Conseil général.

4. — Election complémentaire au Corps législatif.

19-20 septembre 1852.

Il fallait remplacer, dans la circonscription de Montpellier, le député Parmentier, qui était mort le 8 mars 1852, huit jours après son élection. Un décret du 24 août convoqua les électeurs pour les 19 et 20 septembre.

Durand-Saint-Amand proposa formellement comme candidat officiel Jules Pagézy. Après la défaite du parti légitimiste aux élections cantonales, les circonstances lui paraissaient favorables pour faire élire au Corps législatif un homme de premier plan, fût-il protestant et mal résigné au nouveau régime, mais le plus capable de rendre de grands services à la fois au département et à l'État. — Dans sa note « très confidentielle » du 21 août 1852, il présentait son candidat

avec la plus entière franchise : « M. Pagézy appartient à la classe des anciens conservateurs orléanistes. Il a très vivement et très ouvertement regretté la branche d'Orléans et le système de gouvernement constitutionnel qu'elle représentait. Il n'a pas dissimulé ses regrets du coup porté au régime parlementaire par l'acte du 2 décembre, et les décrets du 22 janvier sur les biens de la famille d'Orléans ont également encouru sa désapprobation. Mais... il a reconnu que l'acte du 2 décembre sauvait la France des terribles dangers de l'anarchie socialiste ; il convient de la reconnaissance qu'il doit, comme tous les bons citoyens, au Prince dont le dévouement héroïque a sauvé le pays. — Il sera certainement au sein du Corps législatif un des plus ardents à réclamer et à soutenir le principe d'autorité. Mais il ne le fera pas sans réserves : ainsi, dans toutes les questions d'administration intérieure et de finances, il conservera certainement toute son indépendance, et il lui arrivera de combattre les propositions du gouvernement. Il les combattra surtout lorsqu'il s'agira des questions qui se rattachent aux intérêts viticoles du Midi... Son élection, si vous la désirez, réussira, malgré les efforts du parti légitimiste et du parti catholique. Néanmoins, il serait nécessaire que Mgr l'évêque de Montpellier soit invité à ne pas contrarier nos vues... »

Cette proposition, qui honore autant le préfet qui la faisait que le candidat vraiment indépendant qui en était l'objet, ne fut pas acceptée. Le gouvernement désigna comme candidat officiel le maire et conseiller général de Sète, Emile-Auguste Doumet. — Il était petit-fils par sa mère du célèbre naturaliste anglais Adanson, et neveu de Lacépède par son mariage. Il avait fait, tout jeune, la campagne de Russie, puis poursuivi la carrière militaire aux mousquetaires de la garde royale et dans le corps d'état-major ; puis, il s'était retiré à Sète, son pays. Durand-Saint-Amand disait de lui dans sa notice : « Il est loin d'avoir, au point de vue de la supériorité intellectuelle, la valeur de M. Pagézy, mais son dévouement au service du Prince Louis-Napoléon est absolu. »

Doumet fut élu député le 20 septembre, au milieu de l'indifférence générale, par 14.099 voix sur 39.347 électeurs. Des 13.412 inscrits à Montpellier, 1.620 seulement prirent part au vote, dont 1.353 votèrent pour Doumet. Parmi les bulletins qui s'égarèrent sur d'autres noms, 83 portaient celui du maire de Montpellier Victor de Bonald.

5. — **L'affaire Bonald. Nouvelle crise municipale à Montpellier en septembre 1852.**

1. — Les élections municipales de Montpellier, favorables à une majorité légitimiste et à une minorité compacte de « démocrates », étaient considérées comme un échec grave par le préfet Durand-Saint-Amand. Le 31 juillet, dès le lendemain du scrutin de ballottage, il faisait part de ses déboires au ministre de l'Intérieur, se plaignant de « l'étrange esprit de la population montpelliéraine » et « des partis, qui ne peuvent sommeiller longtemps dans ce pays et que six mois de repos fatiguaient déjà ». Il proposait de dissoudre ce conseil, mais de conserver la municipalité Bonald, nommée par décret au mois d'avril et dont les pouvoirs avaient été renouvelés le 24 juillet. Il demandait aussi la dissolution de la compagnie des sapeurs-pompiers, recrutée dans la « Montagne blanche » et qui avait voté en masse pour les légitimistes. — Mais Persigny refusa de prendre une aussi grave mesure. « Il faut, disait-il, respecter le suffrage universel. » Le préfet installa donc, solennellement, le 18 août, la municipalité maintenue et le conseil municipal nouvellement élu, et il reçut leur serment.

Pour achever l'œuvre de rénovation des corps élus, et la présenter au Prince-Président dont l'arrivée à Montpellier était prochaine, il ne manquait plus à Durand-Saint-Amand que de réussir l'élection législative complémentaire, pour laquelle, le 25 août, il avait provoqué la candidature officielle

de Jules Pagézy. — Mais il gardait rancune aux légitimistes, dont la résistance avait failli compromettre son succès, et en atténuait la signification et la portée. Cela le conduisit à une fausse manœuvre, qui risqua de compromettre l'équilibre instable qu'il avait réalisé. Au mois de juin, l'inspecteur général de Police du 5^e arrondissement lui avait signalé la société de secours mutuels « Saint-Roch » comme dangereuse et suspecte, pour être composée surtout de légitimistes. « Ce sont, écrivait l'inspecteur, autant de soldats prêts à marcher au premier signal, surtout dans une ville où les chefs du parti exercent sur les masses qui leur sont dévouées une influence marquée. » Durand-Saint-Amand fit payer aux mutualistes de la société Saint-Roch les votes et les abstentions légitimistes des élections municipales et cantonales. Un arrêté préfectoral du 24 août 1852 prononça la dissolution de la société ; ses « biens » furent vendus à l'encan ; la vente produisit 642 francs ; cette somme fut répartie, à raison de deux francs 60 par tête, entre les sociétaires, « qui se sont retirés contents », assurait le commissaire central, chargé de l'opération. — Du même coup, et par un autre arrêté du même jour, le Préfet avait fermé le cercle légitimiste de « la Petite Loge », dans le local duquel on avait saisi un buste du comte de Chambord.

2. — Victor de Bonald avait accepté la mairie pour y faire œuvre de conciliation ; il ne put accepter ces mesures de violence, prises à son insu, pendant qu'il assistait à la session du conseil général de l'Aveyron, dont il était membre, et qui frappaient les plus humbles, et assurément les plus désintéressés, parmi les légitimistes de Montpellier. Mêlé intimement à leur vie comme administrateur du Prêt Gratuit, partisan convaincu des associations mutualistes, il se sentit personnellement offensé par la suppression de la société Saint-Roch, et plus encore par la fermeture de la « Petite Loge » des ouvriers légitimistes, alors qu'on ne touchait pas à la « Grande Loge » des « Messieurs ». Dès son retour à Montpellier, il insista auprès du Préfet pour qu'il permît la reconstitution

du cercle : mais le Préfet refusa. Bonald, alors, après avoir pris conseil auprès de Gabriel de Paul et de ses amis, informa Durand-Saint-Amand qu'il partait pour Paris, afin de soumettre l'affaire au ministre.

Victor de Bonald se mit en route le 4 septembre, sans même attendre le visa de son passeport, qui ne fut accordé que le 8. Il arriva chez Persigny en même temps que le rapport de Durand-Saint-Amand. « Je ne puis, écrivait le Préfet, reconnaître à ce magistrat le droit de discuter mes actes, dont vous êtes le seul juge. » Ce geste du maire, « quittant son poste sans mon autorisation », lui paraissait « un acte d'insubordination et d'hostilité ». Il demandait, en conséquence, la révocation de M. de Bonald. Le ministre, instruit par sa conversation avec le maire de Montpellier, et plus sage que le Préfet, trouvait « inopportuns », quoique légaux, les arrêtés du 24 août, et, afin d'éviter toute cause de trouble ou de conflit au moment où le Prince-Président allait arriver à Montpellier, il proposait de laisser se reconstituer la Petite Loge, sous un autre nom, et pourvu que ses chefs fissent une déclaration « rassurante ». — Impossible, répond par télégramme Durand-Saint-Amand : à huit jours de l'élection législative, cela serait pris pour une manifestation de faiblesse. Le Préfet insiste par lettre : il a dû menacer le conseil municipal de la dissolution, pour en obtenir le crédit nécessaire à la réception de Son Altesse Impériale. « Quant à M. de Bonald, je ne crains pas de vous assurer qu'il *n'est plus possible*. Nul ne comprendrait qu'il restât maire après une telle incartade. » Il proposait, pour le remplacer, Jules Pagézy, dont la qualité de protestant ne serait pas un obstacle, puisque son coreligionnaire Parlier avait été maire de Montpellier au temps de Louis-Philippe.

3. — Le 19 septembre, à Lyon, où il avait rejoint le Prince-Président, Persigny, après une nouvelle entrevue avec Victor de Bonald, écrivait au Préfet qu'il fallait le maintenir à la mairie de Montpellier. — Mais s'ouvrait ce jour même le

scrutin pour l'élection législative complémentaire. Le 21 septembre, au dépouillement, si le candidat officiel Doumet recueillit assez de suffrages pour être proclamé élu, on compta 83 bulletins portant le nom de Victor de Bonald. — Durand-Saint-Amand adressa aussitôt au ministre un télégramme indigné : « C'est une tentative absurde. Autorisez-moi à installer Pagézy et je vous promets l'adhésion de tout ce qu'il y a de convenable et d'honnête. » Victor de Bonald sortait de l'audience que le ministre lui avait obtenue du Prince-Président lorsque ce télégramme parvint à Persigny. L'incident rendait sa révocation inévitable. Le ministre l'en informa par une lettre, dans laquelle il eut la délicatesse d'éviter ce mot brutal, se bornant à rappeler l'espoir qu'il avait eu de rattacher au nouveau gouvernement « des hommes tels que vous », et à dire le regret qu'il avait d'être obligé de demander au Prince son remplacement à la mairie de Montpellier. Le décret nommant Pagézy maire de Montpellier fut signé aussitôt, et transmis télégraphiquement, pour exécution immédiate.

Jules Pagézy appartenait à la fraction « démocratique » du nouveau conseil municipal ; il était parmi les tout derniers élus. Il fut solennellement installé à la mairie par le Préfet, qui reçut son serment, dans l'après-midi du 22 septembre. Dans son discours, qu'il fit publier par le *Messenger du Midi*, Durand-Saint-Amand ne dissimulait pas la gravité de l'incident, mais il en voulait tirer pour les citoyens de Montpellier un avertissement et une leçon : « Le fait qui se passe en ce moment devant vous, disait-il, contient un grave enseignement ; le pouvoir qui nous gouverne est animé à la fois d'une inépuisable bienveillance envers les personnes et d'une juste et inflexible rigueur envers les partis... » La réponse de Jules Pagézy fut plus réservée, équitable et courageuse : puisqu'il exprima les remerciements de ses concitoyens à son prédécesseur. — D'ailleurs l'émotion était vive, dans la ville. Si l'évêque, Mgr Thibault, accepta d'assister à l'installation du nouveau maire, il avait cru devoir exprimer ses regrets du

choix d'un protestant. Le général de Rostolan, commandant la Division Militaire, quoique le Préfet fût venu exprès au Quartier Général pour l'inviter, refusa de se rendre à la mairie, disant : « Je ne veux pas me mêler de politique. » Dès la révocation de Bonald connue, ses trois adjoints, Anduze, Caizergues et Delacombe avaient adressé leur démission au Préfet. Au marché, la cuisinière du Préfet avait été « injuriée par les femmes de la halle, qui sont ici l'expression la plus ardente de la démagogie blanche... ». Il y eut, pourtant, quelques manifestations plus reconfortantes pour l'amour propre de Durand-Saint-Amand : on cria, le soir, Vive Napoléon ! Vive Pagézy ! même, assure-t-il dans son rapport : Vive le Préfet ! La rue du Plan d'Agde, où demeurait Pagézy, fut spontanément illuminée par les voisins du nouveau maire.

Le 25 septembre — cinq jours avant l'arrivée du Prince-Président — nouvelle alerte. Le conseil municipal étant réuni pour la première fois sous la présidence de Jules Pagézy, que n'assistait encore aucun adjoint, car les collaborateurs de Victor de Bonald, démissionnaires, n'étaient pas encore remplacés, Gabriel de Paul demanda la parole et dit : « Depuis la dernière séance du Conseil, il s'est produit un fait sans précédent dans la ville de Montpellier. Le maire a été révoqué de ses fonctions. Déjà MM. les adjoints ont rendu un premier témoignage à sa conduite en donnant leur démission. Je demande au Conseil de s'y joindre en votant des remerciements à l'ancienne administration. » Jules Pagézy ayant déclaré qu'il se joignait volontiers à cet hommage, comme il l'avait fait, lors de son installation, au nom de tous ses concitoyens, les remerciements furent votés à l'unanimité. — La partie du procès-verbal de cette séance qui contient cette délibération est « bâtonnée » sur le registre : car elle fut annulée, à cause de son « caractère politique » par arrêté préfectoral du 17 novembre 1852.

Victor de Bonald reçut la nouvelle de cette manifestation à son château du Monna, près de Millau, où il s'était retiré dès son retour de Lyon. Il adressa, du Monna, signés de sa

qualité de « conseiller général de l'Aveyron », ses regrets et ses explications au Prince-Président et à Persigny. « 83 voix, disait-il, ne sont pas un parti. » Il ne les avait pas sollicitées ; il était loin de Montpellier quand elles lui furent données ; le préfet, qui les dit « légitimistes », est-il bien sûr qu'elles ne sont pas dues au zèle de ses propres agents ? Et affirmant son dévouement « au Prince qui a sauvé ma patrie », il ajoutait : « J'aurais voulu montrer à Son Altesse Impériale une population unanime et pacifiée. »

Le 30 septembre, Durand-Saint-Armand avait pu enfin installer deux nouveaux adjoints : Timoléon Brun et Teisserenc-Vallat, pris, comme Pagézy, dans la minorité « démocratique » du Conseil municipal. — C'était donc une municipalité incomplète, mais aussi une population inquiète et divisée, qui allaient recevoir à Montpellier le Prince-Président le lendemain, vendredi 1^{er} octobre.

III

**LE VOYAGE DU PRINCE-PRÉSIDENT A MONTPELLIER
et dans le département de l'Hérault**

1^{er} et 2 octobre 1852.

Le 30 septembre 1852 — veille du jour où Louis-Napoléon arrivait à Montpellier — Persigny, ministre de l'Intérieur, écrivait au préfet de l'Hérault : « Le voyage que le Prince-Président a entrepris, et qu'il poursuit en ce moment aux acclamations de la France entière, est un de ces événements qui doivent laisser des traces durables dans le souvenir et le cœur du peuple. L'acte est si grand par lui-même et s'accomplit dans des conditions si glorieusement exceptionnelles, que tous les faits qui s'y rattachent ont leur signification et leur importance. Aussi est-ce un devoir pour le gouvernement de les enregistrer avec la plus scrupuleuse exactitude et de s'entourer des documents les plus complets pour écrire et livrer à la mémoire du peuple une des plus belles pages de son histoire... »

Le rapport que Durand-Saint-Amand, pour répondre à cet ordre, a écrit le 14 octobre 1852, sera l'une des sources principales du récit qu'il convient de faire, minutieux et détaillé, d'un événement aussi extraordinaire, pour les Montpelliérains de 1852, que la visite du Chef de l'Etat.

Il y avait deux cents ans, en effet, que pareil honneur n'était plus survenu à cette ville située si loin de la capitale.
— *Le Conducteur du voyageur dans Montpellier*, publié en 1851

par J.-A. Dumas, avait donné la liste des « Principaux personnages qui sont passés à Montpellier » : des Papes, Alexandre III, Clément V, Urbain V, et Pie VII en 1814 ; — des Rois de France, Charles VI, Charles VII, François I^{er}, Charles IX, Louis XIII en 1622, 1629 et 1642, Louis XIV enfin en 1660 ; — depuis lors, des princes ou des princesses, y compris la duchesse de Berry gagnant en cachette la Vendée le 7 mai 1832.

Le Roi des Belges Léopold I^{er} était passé à Montpellier dans les premiers jours de septembre 1852, mais « incognito », se logeant bourgeoisement à l'hôtel Nevet, et faisant route dans un wagon ordinaire du chemin de fer.

I. — Annonce et préparatifs du voyage.

1. — C'est par le *Messenger du Midi* du 25 mai 1852 que le public fut pour la première fois informé de la venue prochaine du Prince-Président à Montpellier et dans le département de l'Hérault. C'est au début de juillet seulement que le Préfet put en donner l'avis officiel aux maires de Montpellier et de Béziers. La date exacte du voyage ne fut connue que par une dépêche du ministre de la Police générale du 27 août : « Le Président arrivera à Montpellier le 1^{er} octobre et en partira le 2 octobre pour Narbonne. »

Le ministre de la Police demandait au préfet un rapport sur les mesures qui seraient prises, et sur l'esprit des populations. Durand-Saint-Amand répondit le 6 septembre : « Le Prince Louis-Napoléon sera reçu à Montpellier avec les démonstrations les plus dévouées et les plus sympathiques. Les chefs du parti légitimiste font bien de grands efforts pour refroidir la population et lui conseiller le silence et l'abstention : mais je suis convaincu qu'ils n'y réussiront pas. Je n'épargnerai rien pour prémunir les habitants contre ces perfides menées. » Observant ensuite que « dans un pays où les passions politiques ont été si ardentes » on pourrait craindre

« des criminels ou des fous », il demandait des agents secrets de police, afin d'aider la police locale.

2. — Le nouveau Conseil général du département tenait, à ce moment, sa première session, sous la présidence de Michel Chevalier. Dès qu'il fut officiellement informé du voyage du Prince-Président, il s'empessa d'accorder un crédit de 10.000 francs pour les frais de la réception. Le conseil municipal de Montpellier vota, un peu par contrainte, 25.000 francs, et en fixa ainsi l'emploi : distribution aux pauvres, 4.000 francs ; — danses des treilles et du chevalet, 4.000 francs ; — décoration du Peyrou, 2.662 francs 50 ; — illuminations, 3.200 francs ; — décoration des rues sur le parcours du cortège, 2.749 francs ; — « objet entendu avec le commissaire central » (c'est une subvention pour les agents secrets de police), 600 francs ; — imprévu, 553 francs 50. Il fallut ajouter à cet « imprévu » 12.000 francs, pour embellir la décoration des rues et organiser un bal populaire.

3. — Certaines mesures déjà prises avant l'annonce du voyage avaient favorablement disposé les esprits. — Le 3 avril était passé à Montpellier le colonel Espinasse, aide-de-camp du Prince-Président, commissaire extraordinaire pour réviser et atténuer les décisions des commissions mixtes ; il avait prescrit la libération immédiate d'une cinquantaine de détenus, et la diminution d'un degré des peines prononcées contre une cinquantaine de condamnés. Ainsi plusieurs « déportés » de Montpellier avaient pu revenir d'Algérie ou éviter la traversée ; plusieurs « internés » ou « expulsés » avaient pu rentrer chez eux pour y vivre « sous la surveillance de la police ». — Le 35^e de ligne, qui avait eu la plus grande part dans la répression, avait été envoyé en garnison à Bayonne, et remplacé à Montpellier par le 45^e. — Le bon abbé Soulas avait offert de recueillir dans son orphelinat des Matelles les enfants des déportés ou prisonniers pauvres. Une souscription avait été ouverte pour leur entretien, en tête de laquelle

s'étaient largement inscrits le Préfet et le général de Rostolan, et avec eux des Montpelliérains de toute opinion.

A l'occasion de la fête du 15 août, quatre-vingt-dix condamnés du département, dont plusieurs de Montpellier, avaient obtenu leur grâce.

En même temps on se plaisait à rappeler « les bienfaits dont S. A. I. a déjà doté le Midi » : le décret du 17 mars restreignant le vinage à la cuve, libre partout depuis 1814, aux seuls départements du Midi méditerranéen ; — le vote par le Corps législatif, le 27 juin, du chemin de fer de Lyon à la Méditerranée et du chemin de fer de Bordeaux à Sète.

Enfin, une dépêche ministérielle du 28 août autorisait, à la veille de l'ouverture de la chasse, la restitution des armes saisies depuis le 2 décembre 1851.

4. — A ces heureux apaisements on joignait, comme il convient, de sérieux avertissements à l'adresse de ceux qui pourraient être encore tentés de troubler l'ordre ou d'atténuer l'enthousiasme. Ainsi le Préfet avait dissous la société de secours mutuel « Saint-Roch », suspecte pour être composée surtout de légitimistes, et fermé le cercle légitimiste de « la Petite Loge ». Et Victor de Bonald avait dû abandonner la mairie de Montpellier, pour avoir protesté contre ces mesures.

Le 13 août, les deux insurgés de Béziers condamnés à mort par le Conseil de guerre, Laurent et Cadelard, extraits de leur prison de Montpellier, avaient été décapités à Béziers, sur la place de la Citadelle. — On répandait dans le public les dernières paroles de Cadelard : « *Nautres, paires, pagan per lous riches ambiciouses que voulien de plaças...* »

5. — Le Prince-Président devait arriver de Nîmes à Montpellier le 1^{er} octobre par le chemin de fer, et partir le 2 octobre en voiture pour Narbonne, par Pézenas et Béziers. Le Préfet essaya d'obtenir que cet itinéraire fût détourné par les ports de Sète et d'Agde. « Le port de Sète, écrivait-il, est le second port commercial de la Méditerranée, et mérite de fixer l'at-

tention du Prince. Un train de grande vitesse mènerait en une demi-heure de Montpellier à Sète ; un vapeur, en une heure de Sète à Agde, d'où une belle route de 22 kilomètres conduit à Béziers. » On éviterait ainsi le pénible trajet de 80 kilomètres entre Montpellier et Béziers, « sur une route dépourvue de tout intérêt ». Mais des sondages opérés dans l'Hérault entre Agde et la mer montrèrent que le fond y était insuffisant pour le passage de l'avisos qui porterait le Prince et sa suite : il fallut abandonner ce projet.

Dans l'itinéraire à travers Montpellier, on n'avait pas prévu de visite à la cathédrale : il aurait fallu passer, au quartier des Carmes, devant l'ancien local du club légitimiste de l'Urne, hier encore occupé par cette société Saint-Roch que l'on venait de dissoudre. — Mais Mgr Thibault réclamait instamment cette visite : « C'est essentiel pour le pays », disait-il. L'évêque se portait garant de la sagesse, même de l'enthousiasme des « braves gens » des Carmes. Satisfaction lui fut donnée ; le 21 septembre, le colonel Fleury télégraphiait de Lyon : « Le Prince consent à s'arrêter quelques instants à la cathédrale. »

6. — Le programme envoyé de Saint-Cloud le 8 septembre demandait qu'on préparât, pour le 1^{er} octobre, le logement et la nourriture du Prince et de sa suite, composée de seize personnes et de seize domestiques. Logement à la Préfecture ; point de déjeuner, qui serait pris en route, mais un dîner de quarante couverts, destiné au Prince, aux seize personnes du cortège officiel et à vingt-trois invités de Montpellier ; ce dîner devait être du prix de vingt francs par tête, et commandé à un traiteur, qui assurerait aussi le repas des seize domestiques, à cinq francs par tête. — Il faudrait aussi un parc pour les voitures, et un corps de garde.

Abric, architecte du département, prend aussitôt ses dispositions. La chambre du Préfet est aménagée pour S. A. I. A côté, la chambre de Mme Durand-Saint-Amand recevra Mocquart, chef de cabinet du Prince-Président. Le général commandant la Maison militaire occupera la chambre bleue,

et le docteur Conneau la chambre du chef de cabinet du préfet. Le général de Saint-Arnaud, ministre de la Guerre, sera logé au Quartier Général ; Fortoul, ministre des Cultes, à l'Évêché.

De généreux concours sont libéralement offerts. Pour le salon de réception, Mgr Thibault prête le grand fauteuil rouge de son trône à la cathédrale, et le professeur Dupré un tableau représentant *la Grange de la reine Hortense à Caunterets*. Pour la salle à manger, Bruyas, agent de change, prête son magnifique service de table en or moulu. Pour la chambre à coucher du Prince, le général Raynaud prête les portraits de l'Empereur et du roi de Rome peints par Léopold Robert. Le docteur Chrestien, Cazalis-Allut et Poulhe maire de Frontignan, offrent de leur vin muscat pour le dîner. Et le libraire Virenque, les œuvres de l'abbé Favre en langue d'Oc comme livre de chevet de S. A. I.

Strauss, qui se dit « chef d'orchestre des bals du prince Louis-Napoléon », écrit de Vichy pour demander à conduire le bal, « avec un nouveau répertoire » ; mais il demande un cachet de mille francs ; il est poliment éconduit. On remercie également, mais avec plus de bienveillance, Louis Lasalvy, garçon de bureau à la poste aux lettres, dont le père est mort à la retraite de Moscou, et qui a mis sur son *oui* du plébiscite un N surmonté de la couronne impériale ; Lasalvy offrait son jeune fils, brillant élève à l'école communale des Frères, « pour faire le compliment au Président ».

7. — Aux préparatifs fiévreux se mêlent quelques inquiétudes. — Le préfet du Gard a transmis, le 7 septembre, à son collègue de l'Hérault certains propos surpris à Nîmes près de l'embarcadère : « C'est entre Pézenas et Béziers que *cela* aura lieu. *Il* peut être assuré qu'il n'ira pas plus loin. » Le ministre de la Police informe que l'on a entendu, à Lyon, à table d'hôte, deux inconnus qui ont dit en langue d'Oc : « L'oiseau de passage vient nous visiter : mais il pourra bien se faire qu'il ne revoie pas son Saint-Cloud, ou qu'il y retourne

bien déplumé... » Le ministre annonce, en même temps, l'arrivée prochaine de ses agents secrets. Ils n'auront pas leur carte d'agent de la police, mais une carte spéciale, portant, avec le nom inscrit à leur passe-port, ce signe : B. 4. Z...

8. — Toutes les communes des arrondissements de Montpellier et de Lodève doivent envoyer à Montpellier une délégation avec drapeau. Les autres délégations communales du département iront à Béziers. Le préfet avertit les maires de veiller à ce qu'aucun des drapeaux ne porte la devise : *Liberté, Egalité, Fraternité*, qui, par un décret du mois de janvier, est désormais proscrite.

Il y aura aussi, à Montpellier, une délégation des anciens militaires de l'Empire : « les Vieux de la Vieille ». Le colonel d'État-Major en retraite Dubaret, engagé volontaire de 1805, se charge de la réunir. « J'aurai en ligne des Pyramides, du Marengo, de l'Austerlitz, du Iéna, du Wagram, de la Moskowa ; la Vieille Garde sera aussi représentée... » Mais il réclame un drapeau, des tambours, un tambour-major, quelques uniformes : car il ne veut pas qu'on les confonde « avec ceux de 1815, de la Palud et de 1830 »...

9. — On établit, avec soin, la « liste des personnes à signaler au Prince-Président ». On y a d'abord inscrit 43 notables, dont 20 industriels et armateurs, en majorité « d'opinion gouvernementale », mais quelques-uns « légitimistes » ou même « républicains ». Puis on réduit leur nombre à 17, dont 9 sont de Montpellier. Ce sont : le receveur général Lefebvre, dont le père, en 1794, à Romorantin, put sauver les titres et les papiers du général de Beauharnais et les remettre à Joséphine ; — l'illustre et vénérable professeur Lordat ; — le professeur Dupré ; — l'ancien maire Hoche Saint-Pierre, qui a présenté au Conseil général l'adresse « en faveur de la perpétuité du pouvoir du Prince-Président » ; — le comte d'Adhémar, ancien officier de l'Empire ; — l'ancien maire et

député Zoé Granier, « l'un des plus grands manufacturiers de France » ; — M. Bouscaren, « l'un des agronomes les plus distingués du département » ; — l'abbé Soulas, « prêtre modèle, que le peuple de Montpellier compare à St Vincent de Paul... sa décoration ferait grand effet » ; — Félix Danjou, « organiste célèbre » et rédacteur du *Messenger du Midi*.

Les huit autres sont des industriels de Sète, Ganges, Saint-Chinian, Bédarieux, Saint-Pons, et René Fournier, de Lodève, « beau-père de M. Michel Chevalier ; sa décoration ferait un très bon effet ».

Le préfet a reçu de nombreuses demandes d'audience. Bimar, l'entrepreneur de messageries, « voudrait rappeler au Prince les services rendus par son père à l'illustre famille impériale » : — c'est le transport de Montpellier à Saint-Leu du cercueil de Charles Bonaparte. — Nouguière père, avocat, voudrait rappeler à S. A. I. les services que son fils, agrégé au Tribunal de commerce de Paris, a rendus au prisonnier du fort de Ham...

Parmi les innombrables demandes d'invitation pour le bal, les cérémonies et les réjouissances que reçoit le maire Pagézy, il faut noter celles des Anglais présents à Montpellier, de plusieurs familles corses, — et de certains républicains, même « avancés »...

10. — On a calligraphié, sur beau papier, dans les bureaux de la Préfecture, à l'usage de l'illustre voyageur, une « Notice sur les communes traversées par S. A. I. Mgr le Prince-Président de la République sur le territoire du département de l'Hérault ». — Tout est prêt. Le commissaire central écrit dans son rapport du 28 septembre : « Le calme le plus absolu règne en ville, et tout le monde attend avec impatience l'arrivée de S. A. I. le Prince-Président. » Mais il a recueilli, et il transmet au Préfet ce propos d'un inconnu : « Nous sommes barbiers, nous savons raser ; si nous pouvons arriver au moment, nous raserons des têtes... »

2. — Le Prince-Président à Montpellier.

1. — Louis-Napoléon est parti de Nîmes, par train spécial, le vendredi 1^{er} octobre 1852, à 10 heures du matin. A 10 heures 20 minutes, ayant passé le pont sur le Vidourle, il entre dans le département de l'Hérault, — et peut lire, sur la Notice calligraphiée pour lui dans les bureaux de la Préfecture : « Chemin de fer de Montpellier à Nîmes. A gauche, Lunel, cure de 2^e classe, chef-lieu de canton, population de 6.400 habitants, à 23.000 mètres de Montpellier. Cette ville était presque entièrement habitée par les Juifs en 1170 et 1173. Son muscat est très estimé. Bureau de poste et relai. Brigade de gendarmerie à cheval. Garnison permanente. Le canal de Lunel va rejoindre celui des Etangs. Bureau de bienfaisance. »

A 10 heures 30 minutes, le train spécial entre en gare de Lunel. Au pied d'une estrade où se presse la foule, l'escadron du train des équipages militaires et les anciens militaires du canton sont rangés en bataille. Un arrêt d'un quart d'heure est prévu. Le Prince descend de son wagon, avec les ministres Saint-Arnaud, Fortoul et Ducos, le général de Rostolan et l'inspecteur de la police spéciale à Montpellier. Il est reçu par le Préfet, le secrétaire général de la Préfecture, les sous-préfets de Lodève et de Saint-Pons, le baron Huc, député, Doumet, député et maire de Sète, les conseillers généraux ayant à leur tête leur président Michel Chevalier, et le général de Berthier, commandant de la subdivision.

Après que Durand-Saint-Amand a présenté les autorités, et que Bézard, maire de Lunel, a présenté ses adjoints et son conseil municipal, Michel Chevalier souhaite la bienvenue au Prince au nom du département : « Votre marche à travers la France a été triomphale. On aurait beau remonter le cours des siècles jusqu'à l'origine de la monarchie française, on ne trouverait pas d'exemple d'un pareil empressement, on ne rencontrerait pas le spectacle d'un pareil enthousiasme... S'il est un département pour lequel les idées napoléoniennes, telles

que vous les avez dans le cœur, soient un besoin, et auquel ces idées donnent une satisfaction complète, c'est celui-ci... »

Le Prince répond en se félicitant d'avoir nommé Michel Chevalier à la présidence du Conseil général, et se dit assuré « de trouver dans le département de l'Hérault de nombreux amis de la gloire et de la grandeur de la patrie ».

S'avance alors le pasteur Teissonnière, président du Consistoire de Marsillargues, entouré des autres pasteurs et des anciens de son église ; il présente au Prince un placet, dans lequel il demande, « au nom du Dieu de miséricorde », la clémence « pour ceux de nos concitoyens qui expient dans un long exil des égarements regrettables ».

Au départ, le Prince fait monter Durand-Saint-Amand et Rostolan dans son wagon.

2. — La « Notice » continue l'instruction de l'auguste voyageur : « A gauche, Lunel-Viel. Succursale. Population, 900 habitants. A gauche, Valergues, 250 habitants, embarcadère de marchandises au chemin de fer. Sur la droite apparaît Saint-Geniès, remarquable par la quantité et la qualité de ses pierres de taille. »

Le train ne devait s'arrêter qu'à Montpellier ; sur son passage les gares étaient décorées de guirlandes et d'oriflammes, mais elles étaient vides, car la population avait suivi en foule vers Montpellier le drapeau de la commune et la délégation du Conseil municipal. A Valergues, toutefois, où le maire, Antoine de Tourtoulon, avait fait élever un magnifique arc-de-triomphe de feuillage, quelques vieillards en habits de fête et quelques jeunes filles en robe blanche étaient groupés, des fleurs dans les mains, pour acclamer le Prince à son passage. Louis-Napoléon, qui était à la portière de son wagon, trouva si gracieuse la décoration de la gare de Valergues et si avenante la jeunesse qui lui souriait, qu'il donna l'ordre d'arrêter le convoi. Les jeunes filles s'élancent vers lui. Suzanne Sanguet, plus alerte que ses compagnes, arrive la première et tend son bouquet.

— Que désirez-vous ? lui demande le Prince. Saugnette n'a garde de se troubler, mais dans son sonore langage de Valergues, elle répond : *Boulen un curat !*

On traduit au Prince ce langage ; on lui explique comment Valergues, n'étant pas « succursale », n'a pas de desservant à demeure. — Désormais Valergues aura son curé : Fortoul, qui est là, prend bonne note de la demande de Saugnette.

Mais ce curé sera pour tout Valergues, et Louis-Napoléon veut offrir à la gentille Saugnette un cadeau particulier : que désire-t-elle ? Saugnette rougit un peu, mais n'hésite pas, et demande qu'on exempte du service militaire son galant, Jules-Pascal Deydier, de Lansargues, afin qu'elle puisse l'épouser plus tôt. L'exemption est accordée : Saint-Arnaud, qui est présent, fera le nécessaire. Saugnette, heureuse, crie : Vive l'Empereur ! Et le train repart vers Montpellier...¹

Et l'on peut lire sur la Notice : « A droite, Baillargues, population de 670 habitants, pays riche et fertile, patrie de Pierre Rebuffy, savant jurisconsulte qui mourut à Paris en 1577... A droite Saint-Aunès, hameau dépendant de Mauguio, chef-lieu de canton que l'on aperçoit sur la gauche dans le lointain. Mauguio existait en 900... A droite, Le Crès et Castelnau... »

3. — A 11 heures et demie, le train entre, au bruit des salves d'artillerie, dans la gare de Montpellier. La gare est richement décorée. Y sont « rangés en bataille » Jules Pagézy, maire, ses adjoints Timoléon Brun et Teisserenc-Vallat, les fonctionnaires du département et de la ville, les « Vieux de la Vieille » du colonel Dubaret, la société de secours mutuel des sous-officiers. Le Prince-Président descend de son wagon, les cris de : Vive l'Empereur ! retentissent. Jules Pagézy s'avance et salue son hôte au nom de Montpellier :
« Monseigneur, Je remercie la divine Providence d'avoir

¹ Tradition recueillie par H. VÉZIAN, curé de Valergues, dans sa notice sur Valergues publiée dans la *Revue historique du diocèse de Montpellier*, t. II (1910-1911), p. 67.

permis que je fusse, auprès de Votre Altesse Impériale, l'interprète du dévouement, de la reconnaissance et de l'amour de nos concitoyens... »

Mais Pagézy ne s'arrête pas longtemps aux banalités d'usage. Il se hâte de présenter au Prince des vues d'ordre pratique, dont la satisfaction doit être comme la condition de son ralliement :

« Les gouvernements bien intentionnés mais faibles qui ont précédé le vôtre avaient laissé dans l'abandon nos provinces méridionales. Vous avez inauguré pour elles une ère de réparation et de justice. *La décentralisation administrative* rend plus facile et plus prompte l'expédition des affaires. *Le traité de commerce avec la Sardaigne* ouvre des débouchés avantageux aux produits de notre sol. *Le télégraphe électrique* va mettre nos populations en rapport avec Paris en quelques minutes... La construction des *chemins de fer de Châlon à Avignon et de Bordeaux à Sète* rendra le transport des personnes et des denrées plus facile et plus économique... *L'achèvement des travaux du port de Sète... la réduction des impôts sur les boissons... la réforme graduelle du régime douanier...* »

Le Prince-Président se dit heureux de retrouver parmi les populations méridionales les mêmes sentiments qu'au Nord et qu'au Centre de la France. Il passe sur le front des autorités et des Vieux de la Vieille, qui crient : Vive Napoléon ! Vive l'Empereur ! Puis il entre dans la ville, et monte à cheval.

4. — Un peloton de gendarmes et un escadron de hussards ouvrent la marche du cortège. Puis vient, à pied, le Conseil municipal, suivi des danseurs des Treilles et du Chevalet, « vêtus de leurs gracieux costumes et sautant en cadence au son des airs rustiques de leurs ménétriers ». Louis-Napoléon, à cheval, est accompagné de la brillante cavalcade des trois ministres, du Préfet, des généraux. Un autre escadron de hussards ferme la marche.

Le 3^e génie, le 45^e de ligne, le 4^e hussards et les délégations des communes avec leurs drapeaux forment la haie.

Il y a grande foule dans les rues, mais peu bruyante, et beaucoup de monde aux fenêtres, qui sont maigrement décorées. Par la rue Saint-Roch et les boulevards du Jeu-de-Paume, de Saint-Guilhem, du Peyrou et Henri-IV, le cortège se dirige vers la Cathédrale. Devant l'Hôpital Général, sur une estrade, les Sœurs ont groupé les jeunes orphelins ; ils ont à la main un petit drapeau qu'ils agitent en criant : Vive l'Empereur !

Par la porte des Carmes et la rue des Carmes, le cortège arrive à la Cathédrale. « Il est une heure et quelques minutes. »

5. — Mgr Thibault, en chape, entouré de ses chanoines et des curés de la ville, offre au Prince-Président l'eau bénite et l'encens, puis lui tient ce discours :

« Prince ! Au livre des divins oracles il est écrit : Le pouvoir de la terre est dans la main de Dieu ; et il suscitera sur elle, à son heure, celui qui la régira avec puissance dans l'intérêt de tous : *In manu Dei potestas terræ, et utilem rectorem suscitabit in tempus super illam.* (Eccles., X, 4.) Telle est votre foi de chrétien, Monseigneur, et telle est aussi votre mission de Prince... » Et l'évêque ajoute qu'on attend de lui « un pouvoir ferme mais chrétien » et la clémence en faveur des exilés de décembre.

Louis-Napoléon répond ainsi : « Mon cœur appelle avec ardeur le moment où il me sera possible d'ouvrir à tous les portes de la patrie, et je ne serai heureux que lorsqu'il ne restera plus une seule victime de nos discordes civiles. »

Au son des orgues et au bruit des tambours, il est, alors, conduit sous le dais jusque dans le chœur, où il s'agenouille sur un prie-Dieu, et « prie avec un recueillement qui frappe tous les assistants », — pendant que l'on chante l'antienne, « prescrite par le Pontifical romain pour la réception des Princes » : — *Domine, salvum fac principem Ludovicum Napoleonem...*

Reconduit sous le dais jusqu'au seuil de la Cathédrale, le Prince monte à cheval au milieu des acclamations.

6. — Dans la rue Saint-Ruf, devant la porte de l'École de Médecine, sur une estrade, les professeurs des trois Facultés sont groupés derrière le Recteur. Le Prince s'arrête, détourne son cheval pour mieux entendre le compliment du recteur Godron, et dit : « Je suis heureux de voir les membres d'une Faculté qui est une des gloires de la France. »

Par le boulevard et l'Arc-de-Triomphe, le cortège arrive, rue du Peyrou, devant le Palais de Justice, encore inachevé. Sur une estrade, les magistrats de la Cour, en robes rouges, crient : Vive Napoléon ! Vive l'Empereur ! Le Prince les salue plusieurs fois, « avec sa grâce accoutumée » ; puis, par le Plan du Palais, la rue du Palais et la rue Castel-Moton, il arrive devant la Préfecture, dont la porte est ingénieusement ornée d'un baldaquin vert.

7. — Le Prince met pied à terre. Mlle Marie Pagézy, nièce du maire, lui offre un bouquet et dit un gracieux compliment. Mlle Chrestien, fille du docteur, lui offre une corbeille de raisins muscats. Mme Durand-Saint-Amand présente les supérieures des établissements de bienfaisance et d'instruction.

Puis on conduit le Prince dans ses appartements, où son premier geste est de signer le décret accordant leur grâce à cent trente-six condamnés des commissions mixtes. Des copies de ce décret sont immédiatement répandues dans la ville : sa publication solennelle aux carrefours et sur les places est accueillie par les cris de : Vive l'Empereur !

Le Préfet a aussi présenté au Prince-Président les adresses des Conseils municipaux du département qui demandent le rétablissement de l'Empire. — Il y a 294 adresses ; le département compte 330 communes.

8. — A deux heures, le Prince monte à cheval, et, par la rue du Palais, le Peyrou, les boulevards et la place de la Comédie, se rend à la Citadelle, pour assister à « la petite guerre » dans le Polygone du Génie. Après le simulacre, fort réussi, du siège et de l'assaut de la Citadelle, le Prince passe

la revue des troupes « dans la tranchée » et distribue des décorations.

A trois heures et demie, il va au Peyrou : mais la pluie menaçante oblige à supprimer les danses et les jeux ; le Prince se borne à faire, à cheval, le tour de la promenade, et il retourne à la Préfecture.

9. — Là, il reçoit les autorités, selon leur rang protocolaire, et distribue des décorations. Le premier président de la Cour d'Appel, de Gaujal, et le comte d'Adhémar reçoivent la rosette de la Légion d'Honneur. La croix de chevalier est remise au receveur général Lefebvre, à l'industriel lodévois René Fournier, beau-père de Michel Chevalier, — et à l'abbé Soulas, qui est tout tremblant et s'écrie : « Monseigneur, ne pensez pas à moi, pensez plutôt à mes pauvres ; moi, je ne vis que pour les pauvres... »

Les invités au dîner de gala sont ensuite présentés : les militaires par Rostolan, les civils par le Préfet.

Avant le dîner, le Prince a un très long entretien avec Jules Pagézy sur les graves questions que le maire avait posées le matin, dans son discours de bienvenue...

Au dîner, Louis-Napoléon « a bien voulu goûter les vins de Lunel et de Frontignan offerts par le docteur Chrestien, Cazalis-Allut et Poulhe, maire de Frontignan... »

Pour répondre au désir du Président qu'une partie des fonds votés pour sa réception soit employée à des œuvres de bienfaisance, on avait fait distribuer par l'étal public 1500 livres de viande de mouton aux pauvres. Félix Danjou commentait ainsi cette intention généreuse dans le *Messenger du Midi* : « Il n'est donc pas un César païen. C'est lui-même qui prend soin, de temps en temps, par ses paroles et par ses actes, de rappeler que la pensée chrétienne est vivante dans son esprit et dans son cœur... Louis-Napoléon fait son devoir de Président d'une république chrétienne... »

10. — A 9 heures du soir s'ouvre au théâtre le bal officiel,

offert par la municipalité. Le Prince-Président s'y rend, dans la calèche du Préfet, par les rues brillamment illuminées. Sur son passage, on crie : Vive l'Empereur Napoléon III ! — Celui qui n'est encore que Son Altesse Impériale le prince Louis-Napoléon ouvre le bal. Le premier quadrille est ainsi composé : le Prince et Mme Durand-Saint-Amand ; — le Préfet et Mme de Berthier ; — le général de Saint-Arnaud et la femme de l'Intendant militaire ; — Ducos, ministre de la Marine, et Mme Alazard, femme du sous-préfet de Lodève. Au second quadrille dansent Fortoul et Mme Grasset, femme du vice-président du Tribunal ; — le maire Jules Pagézy et Mme Gaston Bazille ; — Michel Chevalier et Mlle Mazenc, fille du sous-intendant ; — le général de Salles et la comtesse de la Hitte, femme du receveur particulier de Lodève. — Mme Gaston Bazille est la seule des danseuses de ces deux quadrilles dont le mari ou le père n'appartienne pas à l'administration. « A quel titre est-elle là ? » demande S. A. I. Jules Pagézy répond : « Comme la plus belle femme de Montpellier... »

11. — En même temps que le bal officiel au théâtre, la municipalité a organisé un « bal populaire » dans la salle du Manège — celle de la réunion républicaine du 3 décembre 1851 — obligeamment prêtée par M. de Boussairolles. Le Prince-Président vient, à 10 heures du soir, à ce bal populaire. Il est accueilli par les cris : Vive l'Empereur ! Il assiste, du haut de l'estrade, à un quadrille. Comme il se levait pour sortir, il entend crier : *Vive l'amnistie* ! Un silence impressionnant accompagne cette manifestation. Le Prince s'est arrêté sur les degrés de l'estrade ; il fait signe qu'il va parler, et par-dessus les danseurs émus et attentifs, il dit d'une voix forte et accentuée : « J'entends des voix qui demandent l'amnistie. L'amnistie est dans mon cœur encore plus que sur vos lèvres ! » Une immense acclamation retentit. Quand le calme se rétablit, il reprend : « Mais pour l'obtenir il faut vous en rendre dignes par votre sagesse et votre patriotisme ! » — Les acclamations

redoublent : Vive l'Empereur ! Vive Napoléon III !

L'incident, vite connu au théâtre et en ville, y produit la plus vive sensation. « On admire la présence d'esprit du Prince et son noble et paternel langage... »

A 11 heures, le Président est rentré à la Préfecture et se dispose au repos de la nuit. A l'officier qui est venu lui demander « le mot » pour les rondes et les sentinelles, il a, par une attention délicate, dicté : *Pagézy, — Progrès.*

3. — Le Prince-Président dans le département de l'Hérault.

1. — Le samedi 2 octobre, le Prince-Président et sa suite partent en voiture de Montpellier pour Narbonne. Avant le départ, il donne 5.000 francs pour les anciens militaires et 1500 francs pour les pauvres de la ville. Il offre un écrin à Mme Durand-Saint-Amand, et au maire Jules Pagézy un bijou pour sa nièce Marie. Il renouvelle à l'abbé Soulas la promesse de s'intéresser à ses œuvres, prend congé des fonctionnaires « avec une extrême affabilité », enfin « serre affectueusement la main de Mme Durand-Saint-Amand », monte en voiture... Et le cortège sort allègrement de Montpellier par l'avenue de Toulouse, en passant sous un arc de feuillage qu'avaient dressé les ouvriers de Villeneuve.

On n'avait pas eu le temps de lui montrer le Musée Fabre. On n'avait songé à lui montrer aucun des « souvenirs napoléoniens » qu'il aurait pu trouver à Montpellier : ni la maison de la rue du Cheval-Vert où était mort son grand-père Charles Bonaparte, ni l'enclos de l'Observance où Charles Bonaparte avait été enseveli, — ni la maison où avait habité son père le roi Louis quand il était venu, en 1808, se faire soigner par les médecins de Montpellier...

2. — La notice préfectorale peut continuer l'instruction du Prince au long de la route : « Route nationale n° 87 de Lyon à Béziers. A droite, Saint-Jean-de-Védas »... — Le cortège

s'y arrête un instant, au milieu de la foule ; par la portière, le Prince donne au maire et au curé de l'argent pour leurs pauvres.

« A droite, Fabrègues, d'une population de 1200 habitants et dont l'origine est fort ancienne. » — Court arrêt ; larges aumônes : acclamations.

« A droite, Gigean, 2^e relais de poste, 1400 habitants, brigade de gendarmerie à cheval. Gigean était un château au IX^e siècle ; il fut vendu en 975 par Béranger comte de Substantion à Ricuin évêque de Maguelone... » — Il y a des arcs-de-triomphe à l'entrée de Gigean ; des jeunes filles vêtues de blanc font la haie. — Le Prince fait arrêter sa voiture ; le curé-doyen de Gigean présente les desservants du canton ; le maire présente ses conseillers et les notables. Le Prince répond « avec bienveillance » et ordonne d'aller au pas jusqu'au relais de poste. On couvre sa voiture de bouquets de fleurs et de couronnes de laurier. — Pendant le relais, le Prince s'entretient avec Aubapan, volontaire de 1805, « qui portait à son chapeau la date de son enrôlement et le nom des batailles auxquelles il avait assisté sous l'Empire ». — Il promet de s'intéresser à Aubapan, lui donne une étrenne ; on crie : Vive l'Empereur !

« A quelques kilomètres au delà de Gigean, on aperçoit sur la gauche Balaruc-les-Bains, renommée par ses eaux thermales, dont l'établissement, appartenant à un particulier, est on ne peut plus mal tenu... On remarque à l'entrée de la chaussée de Mèze, à gauche Bouzigues, dont l'origine remonte au V^e siècle et d'une population de 1400 habitants ; à droite Loupian, village dans lequel on remarque beaucoup de restes de féodalité. — Mèze, d'une population de 5.000 habitants, chef-lieu de canton, brigade de gendarmerie à cheval. Son port sur l'étang de Thau est très animé et reçoit tous les vins du pays environnant... »

A Mèze, où l'on arrive à 11 heures, nouveau relais. Le Prince veut qu'on aille au pas jusqu'à la maison de poste ; il « salue tout le monde avec affabilité du haut de sa voiture décou-

verte ». Beaucoup de Sétois sont venus à Mèze revoir le Prince qu'ils avaient déjà vu hier à Montpellier. On connaît « le décret de clémence » et cela redouble les acclamations. — 400 francs sont remis au maire pour les anciens militaires.

« Avant d'arriver de Mèze à Montagnac, on peut apercevoir sur la droite dans le lointain les vestiges de l'ancienne abbaye de Valmagne... » — A Montagnac, la ville a fait peu de frais, mais la population y supplée par son enthousiasme. On lit sur un arc-de-triomphe : « Vous nous quittez, ne nous oubliez pas ! » Le commissaire de police écrit dans son rapport : « J'ai vu plusieurs légitimistes avérés crier de toute la force de leurs poumons : Vive Napoléon ! Vive l'Empereur ! »

3. — A midi, le cortège arrive à Pézenas. « Chef-lieu de canton, 7.500 habitants ; tribunal de commerce, bureau de poste, collège communal, brigade de gendarmerie, hôpital civil. Pézenas est renommé par ses foires de septembre ; c'est sur son marché que se vendent à peu près tous les draps grossiers de Castres, Saint-Pons, Mazamet, etc. qui se consomment dans le Midi. »

La foule se presse sur la place Saint-Jean, autour d'un arc-de-triomphe portant cette inscription :

*2 décembre ! La ville de Pézenas reconnaissante !
Vive l'Empereur ! 20 décembre, 7.500.000 suffrages !*

... et, dans un écusson, ce poème :

2 décembre 1805 — 2 décembre 1851.

Aux plaines d'Austerlitz le grand Napoléon
Des rois coalisés foudroya les couronnes.
Naguère l'héritier de ce glorieux nom
Terrassa l'anarchie et raffermi les trônes.
Le prince, environné de gloire et de grandeur,
Ramène parmi nous la paix, la confiance :
Des peuples et des rois il est le bienfaiteur :
Les Français égarés éprouvent sa clémence

Et la religion bénit son protecteur !
 Tous les cœurs sont à lui : je vois déjà la France
 Dans un élan d'amour et de reconnaissance
 Le proclamer son Empereur !

Les autorités sont réunies là, et aussi les corporations avec costumes et bannières, la Société mutuelle de prévoyance dont le président, Alphonse de Vignamont, porte l'étendard de St-Vincent-de-Paul, les délégations des communes, les anciens militaires, — et le *Poulain*, la bête symbolique, « cet antique compagnon des joies populaires de Pézenas, rajeuni pour la circonstance ».

Le Prince n'est point descendu de voiture, et regrette de ne pouvoir accepter la somptueuse collation qu'on avait préparée : car il a déjeuné sur ses genoux entre Mèze et Montagnac. C'est devant la portière que le maire de Pézenas fait son discours. Il rappelle « la motion Curée » pour le rétablissement de l'Empire en 1804, dont l'auteur était de Pézenas, et « la renouvelle aujourd'hui en faveur de V. A. I. ». — Mais il demande aussi que le chemin de fer de Bordeaux à Sète passe par Pézenas. Sa fille offre un bouquet et reçoit un bijou. On crie : Vive l'Empereur ! et le cortège reprend sa route. — La collation ira aux pauvres de l'Hospice.

4. — On court, maintenant, au milieu des vignes. « Le Prince admire la riche végétation, et surtout la merveilleuse production des vignobles, si beaux à voir en ce moment. Il a même voulu goûter un raisin cueilli sur le cep ; il a fait arrêter sa voiture à peu de distance de la Bégude, et il s'est fait donner par un garde-champêtre une grappe d'un champ voisin de la route... »

Entre le relai de la Bégude et Béziers, la route traversait un pays où l'événement du 2 décembre avait soulevé la plus vive émotion ; beaucoup de paysans avaient pris part à l'insurrection de Béziers le 4 décembre, et la commission mixte en avait envoyé bon nombre en Algérie, en exil ou en prison.

Or, près de Boujan, les voitures de Louis-Napoléon et de sa suite durent s'arrêter brusquement, car devant elles, sur la route, il y avait cinquante femmes à genoux...

Voici ce que l'une d'elles, Marie Mas, épouse Salvan, de Béziers, écrivit le 4 octobre à son mari Louis Salvan, détenu politique à la maison centrale d'Aniane, — sa lettre, ouverte par le directeur de la prison et aussitôt transmise au Préfet, est conservée aux Archives du département de l'Hérault :

« Mon très cher époux, Je n'ai pas voulu t'écrire sans que la fête soit terminée pour te dire ce que nous avons fait. Nous étions quatre et ma petite Louise. J'ai fait faire un bouquet et j'ai serré les queues avec un ruban trois couleurs ; je lui ai attaché notre pétition. Nous sommes allées sur la route de Pézenas jusqu'à la porte de fer. La commune de Boujan avait fait un arc-de-triomphe. Il y avait une cinquantaine de femmes de Boujan qui attendaient l'arrivée du Prince. Quand nous l'avons vu arriver de cinquante pas, nous nous sommes mises à genoux, nous n'avons fait qu'un cri : Vive l'Empereur ! Grâce pour nos époux ! — Le Prince s'est arrêté devant nous ; nous lui avons présenté nos bouquets en lui disant : Prince, grâce pour nos époux ! Pitié pour nos enfants ! — Il a pris nos bouquets et nous a touché la main avec une tendresse et une bonté inexprimables. Il m'a répondu : Soyez tranquille, mon enfant, vous l'aurez bientôt. Et nous avons redoublé nos cris : Vive l'Empereur ! »

Le cortège officiel arrive, à 3 heures après-midi, à Béziers ; il est reçu, sur les Allées, devant la statue de Paul Riquet, sous un arc-de-triomphe construit en pièces de drap de Bédarieux, par le maire, Henri Lognos, qu'entourent les « corps d'état » avec leurs bannières, — mais sans le symbolique et populaire Chameau. — Le maire offre les clefs de la ville au Prince-Président et lui dit : « Nous n'oublierons jamais, Monseigneur, l'horrible tempête qui battait naguère le vaisseau qui porte dans ses flancs la société avec ce qu'elle a

de plus saint et de plus sacré... Régnez sur nous, Prince, Dieu l'a voulu... Votre haute impartialité a compris qu'il était temps de faire participer à des améliorations qui enrichissent le Nord de la France nos contrées malheureuses et souffrantes... »

Le Prince consent alors à mettre pied à terre, et, pour aller prendre place au fauteuil qui lui est réservé, sur l'estrade élevée devant le théâtre, il passe, en souriant, sous les arceaux des « Treilles » que l'on danse devant lui. — Pendant que les danses continuent, on lui présente les autorités et les notables. Parmi ceux-ci on a placé Rose Mical, de Bédarieux, qui, lors des troubles du 4 décembre, put sauver la vie de plusieurs gendarmes : le Prince l'en remercie chaleureusement ; — et aussi le commissaire de police Nougaret, qui fait fonction de maire à Bédarieux où il a su rétablir l'ordre : il reçoit la croix de Chevalier de la Légion d'Honneur.

Mais la fête est terminée ; le Président offre un bijou à la « bassinière » — celle qui porte une corbeille de fleurs devant les danseurs des Treilles, — et rejoint sa voiture aux cris de : Vive l'Empereur !

Nous ne savons rien de la fin de son voyage jusqu'aux limites du département ; — à la sortie de Béziers la voiture où était le Préfet de l'Hérault a versé, le Prince l'a autorisé à demeurer à Béziers, et Durand-Saint-Amand, narrateur scrupuleux et sincère, a arrêté là son récit...

IV

**LE PLÉBISCITE DU 22 NOVEMBRE
ET LE RÉTABLISSEMENT DE L'EMPIRE**

1. — Félix Danjou avait écrit au *Messenger du Midi*, le 11 avril 1852 : « Un homme d'esprit me disait : Le prince Louis-Napoléon pouvait s'asseoir sur le trône vacant ; il s'est contenté d'y mettre son chapeau pour garder la place... » — Maintenant, après un effort méthodiquement poursuivi pendant toute une année, le moment paraissait venu où le Prince, prenant la place de son chapeau, rétablirait à son profit la dignité impériale. Danjou, dans le même article, montrait que c'était là le nécessaire aboutissement de la centralisation : « Dans un pays où il y a eu un trône pendant tant de siècles, il est difficile que le dictateur résiste à la tentation d'y monter... » Quelques jours après, le 14 avril, il écrivait de Paris : « Les parisiens n'ont guère pour le moment qu'une seule préoccupation, celle d'avoir un empereur... » D'avril à novembre, cette préoccupation, ce goût, ce désir de Paris s'étaient transmis et répandus dans toute la France. Le gouvernement, d'ailleurs, y avait donné tous ses soins, et pas seulement par l'organisation de ce voyage qui avait conduit Louis-Napoléon à Montpellier pendant la journée du vendredi 1^{er} octobre. On avait pris les mesures nécessaires pour que les acclamations qui accueilleraient le futur Empereur au cours de ce voyage fussent accompagnées des manifestations, qu'on voulait plus décisives, des représentants élus du peuple.

Le 13 août, le préfet de l'Hérault avait reçu, par une dépêche « très confidentielle », communication du vœu que le Conseil d'arrondissement de Valenciennes venait d'émettre en faveur du rétablissement de l'Empire, et du souhait, exprimé par le ministre, que l'exemple de Valenciennes fût suivi. Le jour même Durand-Saint-Amand télégraphiait ses instructions aux sous-préfets. Dès le 14 août, le conseil d'arrondissement de Béziers faisait sien le vœu de Valenciennes ; les autres conseils d'arrondissement du département de l'Hérault montraient bientôt le même zèle.

Au conseil général, qui ouvrit sa session le 23 août, la question fut posée dès la première séance, mais aboutit à un vœu plus nuancé. Dès que Michel Chevalier fut installé à la présidence, et que le Préfet eut reçu le serment des conseillers, le baron Huc, en son nom et au nom de ses collègues Doumet, Saint-Pierre, Auguste Brun et Bouisson, proposa un vœu, où le mot d'Empire n'était pas prononcé, qui fut aussitôt pris en considération à mains levées, et renvoyé à une commission spéciale. Le vœu fut voté à la séance du 25 août, dans la forme suivante :

« Le conseil général du département de l'Hérault, — Pénétré de reconnaissance pour les services signalés que la courageuse et prévoyante énergie du Prince-Président a rendus au pays par l'acte du 2 décembre ; — Et convaincu que la stabilité du pouvoir est une des conditions indispensables pour restituer le calme aux esprits et la sécurité aux intérêts, et pour faire pleinement reprendre à la France le cours de sa prospérité et de sa grandeur, — Emet le vœu : Que les pouvoirs publics compétents apportent à la Constitution, conformément aux articles 31 et 32, les changements nécessaires pour consolider et perpétuer le pouvoir entre les mains de Louis-Napoléon Bonaparte. »

On avait entraîné les hésitants en laissant entendre qu'il s'agissait moins d'Empire héréditaire que de présidence à vie. — Mais le Consulat à vie n'avait-il pas, jadis, abouti à l'Empire ?

On obtint des conseils municipaux des adresses analogues, qui furent remises à Louis-Napoléon lors de son passage à Montpellier : mais on ne put obtenir leur unanimité ; sur les 330 communes du département, 294 seulement avaient rédigé cette adresse.

2. — Le sénatus-consulte du 7 novembre, demandant le rétablissement de l'Empire, fut soumis au plébiscite le dimanche 21 et le lundi 22 novembre. — Pendant les semaines précédentes, on vit circuler dans tout le département, « par ballots » et aussi sous plis cachetés confiés à la poste et adressés aux particuliers notables ou influents, le manifeste que le comte de Chambord avait daté de Frohsdorf le 25 octobre 1852 :

« Français ! vous voulez la monarchie, vous avez reconnu qu'elle seule peut vous rendre, avec un gouvernement régulier et stable, cette sécurité de tous les droits, cette garantie de tous les intérêts, cet accord permanent d'une autorité forte et d'une sage liberté qui fondent et assurent le bonheur des nations. Ne vous livrez pas à des illusions qui plus tard vous seraient funestes. Le nouvel Empire qu'on vous propose ne saurait être cette monarchie tempérée et durable dont vous attendez tous ces biens... Le génie et la gloire de Napoléon n'ont pu suffire à fonder rien de stable ; son nom et son souvenir y suffiraient bien moins encore... La Monarchie de France, c'est la maison royale de France, indissolublement unie à la Nation. Mes pères et les vôtres ont traversé les siècles en travaillant de concert, selon les mœurs et les besoins des temps, au développement de notre belle patrie... Je maintiens donc mon droit, qui est le plus sûr garant des vôtres... et prenant Dieu à témoin je déclare... que je conserverai jusqu'à mon dernier soupir le dépôt de la Monarchie héréditaire dont la Providence m'a confié la garde, et qui est l'unique port de salut où, après tant d'orages, la France, objet de tout notre amour, pourra retrouver enfin le repos et le bonheur. — Henry. »

Ce manifeste eut quelque influence sur le résultat du plébiscite dans le département de l'Hérault. Si la presque unanimité des votants, 84.716 sur 88.477, accorda son suffrage à l'Empire, il y eut encore plus d'un quart des électeurs qui s'abstinrent de voter. A Montpellier, le nombre des abstentions dépassa celui des suffrages exprimés : 7.282 contre 6.208. Et de ceux-ci, il y en eut encore 1.212 pour voter *non*.

3. — L'Empire fut proclamé le 2 décembre 1852. Le dimanche 5 décembre, un *Te Deum* solennel fut chanté dans toutes les églises de Montpellier, comme dans toutes les églises de l'Empire. — Mais l'apaisement n'était pas encore fait. Six conseillers municipaux de Montpellier, Léon de Rodez-Bénavent, Gabriel de Paul, Maxime, Dupin, Bertrand et Kettinger, adressaient, dès les premiers jours de décembre, leur démission à Jules Pagézy, ne voulant pas prêter serment de fidélité à l'Empereur. A la « liste des condamnés politiques qui méritent d'être l'objet de mesures de clémence à l'occasion de la proclamation de l'Empire » que la Préfecture adressait au ministère, Durand-Saint-Amand se sentait obligé de joindre la « liste des condamnés politiques dont le retour serait un danger réel pour la tranquillité publique et un sujet d'inquiétude pour l'autorité ». Il y inscrivait les principaux républicains de Montpellier, déportés en Algérie : Stanislas Digeon, Albert Castelnau, Marcel Atger, Ronzier-Joly père, Louis Auriol...

Même ceux qui se résignaient à l'inévitable n'étaient pas sans inquiétude. Le prévoyant et sage Félix Danjou avait écrit en leur nom, dès le 14 avril : « Quand nous aurons un Empereur, il restera à avoir l'Empire ; c'est là que la difficulté commencera. L'Empire français, ce n'est pas, ce ne peut pas être la vieille France avec ses anciennes limites. L'Empire français, c'est, comme autrefois le monde romain, un pays sans frontières. L'Empire, c'est la gloire, c'est la conquête... C'est une carrière bien aventureuse et pleine de périls que celle que devrait suivre une nouvelle France impériale... »

Mais la masse irréfléchie acceptait de courir l'aventure. Louis-Napoléon avait dit à Bordeaux : L'Empire, c'est la paix ! Et l'écho semblait répondre partout, et particulièrement dans le vignoble de l'Hérault et dans sa capitale montpelliéraine : L'Empire, c'est la prospérité...

LOUIS-J. THOMAS.